



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 88

Question écrite n° 77575

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de l'aménagement de la route nationale 88. Cet axe transversal majeur pour notre pays requiert encore de nombreux aménagements dans le département de la Lozère. Avec l'augmentation du trafic, certaines zones demeurent particulièrement dangereuses et accidentogènes. Il désire connaître l'impulsion qu'il souhaite donner à ce dossier, et notamment aux contournements de Mende et de Langogne.

Texte de la réponse

Selon la charte pour le développement durable des territoires concernés par l'aménagement de la RN 88, qui devrait prochainement être signée entre l'État et les collectivités territoriales, un programme d'amélioration portant notamment sur la sécurité routière sera défini et mis en oeuvre, sans attendre l'aménagement à deux fois deux voies prévu à plus long terme. Ce programme d'amélioration s'appuiera sur le diagnostic de l'itinéraire actuel qui est en cours de réalisation. Par ailleurs, l'État a engagé en février 2005 l'étude de tracé visant à préciser et optimiser le fuseau de passage, approuvé en 1997, de la RN 88 à deux fois deux voies. L'État a lancé les études détaillées sur le contournement de Mende par le viaduc de Rieucros et la déviation de Langogne et Pradelles. Ces études s'inscrivent dans la démarche de développement durable visant à une hiérarchisation et une progressivité des aménagements de la RN 88 et à leur articulation avec les projets de territoire. La mise à deux fois deux voies progressive de la RN 88 contribuera à la réduction du niveau de dangerosité de cet axe et permettra d'accompagner l'augmentation de trafic. L'État a pour objectif d'achever les études du fuseau de passage de la RN 88 dans le courant de l'année 2006 afin de lancer une concertation. Les études détaillées des contournements de Mende et de Langogne seront finalisées après le choix du fuseau de passage de la RN 88. Par ailleurs, le viaduc de Rieucros, dont la réalisation fait partie des décisions prises lors du Comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires du 14 octobre 2005, est en travaux et devrait être mis en service en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77575

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10301

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1938